



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 1997

Sont présents :

- M. PIAZZALUNGA, Maire  
MM. ZOGG et SCHORER, Conseillers administratifs
- Mmes BANDERET, CONSTANTIN DE COULON, DESJACQUES CARNEGIE, EGGER-GEX, PITTET, ROCHAT, SCHNEIDER et TOMASINI
- MM. AMOUDRUZ, BOISSONNAS, COLLAUD, CORTHÉSY, DE FÉLICE, DECREY, FAVRE, FISCHER, GRANDGIRARD, KILCHER, PAYCHÈRE, SCHAMBACHER, SOMMARUGA, SOUTTER, VACHERON et VERNERET.

\*

ORDRE DU JOUR :

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 1997.
- 2 Communications du Bureau du Conseil Municipal.
- 3 Rapports des commissions.
- 4 Crédits budgétaires supplémentaires 1996. Discussion. Vote.
- 5 Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1996. Discussion. Vote.
- 6 Comptes 1996 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.
- 7 Demande d'un crédit de Fr 130'000.- en vue de la réfection du terrain de football de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote.
- 8 Cession gratuite au domaine privé communal des sous-parcelles 3359C, 4285E et 4905D sises entre le chemin Marcelly et la promenade des Oiseaux. Discussion. Vote.
- 9 Désignation d'un Conseiller municipal du parti Socialiste auprès de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Alain DE FÉLICE, démissionnaire. Discussion. Vote.

10 Projets de délibérations :

10.1 Déposé par le groupe Socialiste et Les Verts concernant l'étude de faisabilité de la mise en zone 30 Km/h. des quartiers mis en évidence par l'étude ATE. Discussion. Vote.

10.2 Déposé par le groupe Socialiste et Les Verts concernant l'élaboration d'un concept global de circulation des bicyclettes sur notre commune. Discussion. Vote.

11 Communications et propositions du Conseil administratif.

12 Questions écrites.

13 Propositions individuelles et questions.

14 Renouvellement du Bureau.

15 A Huis Clos : Préavis à la demande de naturalisation de :

15.1 SZADECZKY KARDOS, Miklos, originaire de Hongrie (SPN), marié.

\*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 1997**

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 1997 est approuvé à l'UNANIMITÉ.

**2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

M. DECNEY, Président, fait les communications suivantes :

2.1. Rappelle le repas du Mardi 27 mai 1997, 19h. à l'auberge de Vandoeuvres.

2.2. Donne lecture de la lettre de M. DE FÉLICE, démissionnaire du Conseil de Fondation en faveur de la jeunesse et rappelle que ce point sera traité au point 9 de l'ordre du jour de ce soir.

"Monsieur le Président et Cher Ami,

Je viens, par la présente, porter à votre connaissance que je dois, pour des raisons professionnelles, renoncer à mon mandat au sein de la Fondation des oeuvres pour la jeunesse en qualité de membre délégué par le Conseil municipal.

Ma démission prendra effet après la prochaine séance de la Fondation qui aura lieu le 12 mai prochain. Il conviendrait donc de mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 13 mai la désignation de mon/ma remplaçant-e.

En vous remerciant de donner aux présentes les suites qu'elles comportent, je vous prie de croire, Monsieur le Président et Cher Ami, à l'expression de mes sentiments les meilleurs".

2.3. Donne lecture de la lettre de M. Claude HAEGI, Président du Département de l'Intérieur concernant les procédures en matière de naturalisation.

"Mesdames et Messieurs les Maires,  
Conseillers administratifs, adjoints  
et Présidents des Conseils municipaux,

Depuis de nombreuses années, mon département se préoccupe de la durée excessive des procédures de naturalisations.

Grâce à des mesures de rationalisation administrative, le service des naturalisations a pu faire face à ce jour à l'accroissement du nombre des demandes (167% en 1991 à 1996), tout en maîtrisant la durée des procédures qui sont actuellement de 36 mois, voire parfois un peu plus.

Tout récemment, le Conseil d'Etat a en outre adopté, à ma demande, une modification de l'article 13 du règlement d'application de la loi sur la nationalité genevoise (A 4 2) afin de permettre l'envoi des dossiers aux communes, sans attendre le retour de l'autorisation fédérale. Cette décision devrait permettre un gain d'environ quatre mois.

De plus, grâce à la collaboration active de l'Association des communes genevoises et avec son accord, les procédures relatives aux jeunes candidats, nés à Genève ou établis avant l'âge de 2 ans, seront simplifiées. Tenant compte de l'intégration de ces jeunes gens, mes services estiment que les procédures de ce type ne devraient pas, à l'avenir, excéder 8 à 10 mois.

En déchargeant les enquêteurs du service d'environ 40% des enquêtes à conduire, les autres dossiers pourront être traités plus rapidement, ramenant progressivement la durée des procédures à 16 mois au maximum, ce qu'illustrent les graphiques annexés à la présente. Ces modifications représentent donc une très sensible amélioration.

Ces délais ne pourront plus être réduits de manière significative si d'autres moyens, plus novateurs, ne sont pas mis en oeuvre. C'est la raison pour laquelle, si nous voulions encore gagner du temps, nous devrions modifier l'intervention des communes en matière de naturalisation. Deux options étudiées par le service des naturalisations peuvent être examinées :

1. La première option consisterait à soumettre tous les dossiers, pour préavis communal, exclusivement aux exécutifs municipaux,

Il convient à cet égard de se rappeler que, à l'heure actuelle, 30% seulement des procédures admises dans le canton font l'objet d'un préavis des Conseils municipaux ; tous les autres cas sont soumis soit au préavis du Maire ou du Conseil administratif, soit à la seule décision des autorités fédérales (notamment les naturalisations facilitées d'étrangers conjoints d'un suisse ou d'une suisse).

La deuxième option, peut-être trop absolue, consisterait à renoncer à soumettre les dossiers aux communes et à traiter, à l'avenir, les requêtes uniquement sur le plan administratif.

Cette proposition répondrait aux vœux émis depuis de nombreuses années par les autorités fédérales et s'inscrirait dans l'optique d'un rapprochement de notre législation cantonale avec les législations européennes. En garantissant de surcroît une parfaite égalité de traitement envers les candidats, une telle modification permettrait de réduire considérablement la durée des procédures.

Souhaitant tenir largement compte de l'avis des communes, avant même d'envisager l'ouverture de tout débat public éventuel, je vous serais obligé de me faire part, à votre prochaine convenance, de vos remarques et commentaires concernant les deux options susmentionnées.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner les renseignements que vous pourriez souhaiter.

Je vous en remercie vivement par avance et vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, Conseillers administratifs, adjoints et présidents des Conseils municipaux, l'expression de ma considération distinguée".

- 2.4. Donne lecture de la lettre de M. Pascal BONVIN, pour le Comité de l'APET concernant les locaux scolaires Marcelly-Tronchet.

"Messieurs,

Nous savons que la commune de Thônex manque de locaux pour accueillir et ouvrir de nouvelles classes. Ce problème se pose notamment à l'école de Marcelly-Tronchet.

Pour pallier à ce manque, cette école pourrait disposer des locaux de la ludothèque ou ceux du parascolaire.

A notre grand étonnement il semblerait que le choix se soit porté sur les salles du parascolaire qui devraient être libérées durant cet été.

Ce choix nous paraît assez incompréhensible. En effet, pourquoi maintenir les locaux de la ludothèque utilisés qu'une fois par semaine de 14h.30 à 17h.30 avec une faible participation d'enfants au dépend de ceux du parascolaire utilisés tous les jours à midi par les restaurants scolaires comme lieux de repos pour les petits et tous les après-midi par le parascolaire qui accueille plus de 30 enfants par jour.

Alors, nous vous posons la question; quelles sont les priorités ? Maintenir un parascolaire efficace pour pouvoir répondre à la forte demande des parents ou bien maintenir une ludothèque qui est certes utile mais pas aussi importante que le parascolaire ?

En espérant que vous tiendrez compte de nos remarques dans votre prochaine décision, nous vous présentons, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération".

- 2.5. Informe qu'il a reçu une lettre de Mme Pascale CHABER, Présidente du Centre de Loisirs, concernant la création d'un poste d'animateur pour les aînés. Pour des raisons de compétence, ce courrier sera transmis au Conseil administratif.
- 2.6. Informe qu'à l'avenir les procès-verbaux de commissions seront approuvés par celles-ci.
- 2.7. Le Conseil administratif a fixé une séance extraordinaire du Conseil municipal le 3 juin 1997 avec, à l'ordre du jour, le préavis au projet de plan directeur cantonal.
- 2.8. Rappelle qu'à 23h. nous passerons au point 11 de l'ordre du jour.

### 3. Rapport des commissions

3.1. M. VERNERET, Président de la commission de la CULTURE & LOISIRS réunie le 24 avril 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

1. "Virginie ou si le silence n'était pas d'or"  
*Après audition de M. Frank G. Laurence, auteur, la commission a jugé que son rapport était nettement insuffisant et a voté "contre" ce projet (par 5 voix "contre" et 2 abstentions).*
2. 25e anniversaire du Jumelage "Thônex-Graveson"  
*Il est décidé du maintien de la commission ad-hoc afin d'organiser le retour du 25e anniversaire du jumelage.*

3.2. M. DE FÉLICE, Président de la commission d'URBANISME réunie le 24 avril 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

1. Plan localisé de quartier "Etienne-Chennaz"  
*La commission accepte de remettre la suite des travaux concernant ce PLQ à une prochaine séance, éventuellement celle du 15 mai prochain.*
2. Concept de l'aménagement cantonal  
*La commission décide du plan de travail suivant :*
  - *envoyer la liste à la Mairie jusqu'au 12 mai 1997 au plus tard,*
  - *présenter un projet en séance plénière le même jour,*
  - *repandre le sujet ensuite à 2 reprises, les 15 et 22 mai 1997,*
  - *présenter une synthèse des remarques au Conseil municipal dans sa séance extraordinaire du 3 juin 1997.*

*La Mairie adressera une lettre au DTPE demandant de prolonger le délai de réponse de la commune du 30 mai au 4 juin 1997.*

3. But et fonctionnement de la commission D'ÉCONOMIE PUBLIQUE :  
*Il est décidé que chaque groupe réfléchisse sur la promotion à faire pour la commune, de voir quelle est la marge pour pouvoir aller dans le sens des suggestions par rapport aux limites imposées par l'État.*

3.3. Mme PITTET, Présidente de la commission des SPORTS réunie le 6 mai 1997, donne lecture des conclusions du rapport :

Création d'une piste Vita dans le domaine de Belle-Idée  
*La commission donne un préavis favorable par 5 voix "pour" et 2 abstentions.*

### 4. Crédits budgétaires supplémentaires 1996. Discussion. Vote.

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux FINANCES : la commission a voté ces 22 objets dans leurs globalités sauf les rubriques 72.318 (frais de levée des ordures) et 72.351 (frais de traitement des ordures ménagères). Des précisions, sur ces deux postes, vous ont été données à la fin du procès-verbal de la commission des FINANCES.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, donne lecture des conclusions du rapport du 29 avril 1997 :

*"Lors de cette séance les votes ont été effectués en trois parties :*

- Le dépassement de la rubrique 65.365 (subventions aux institutions privées) a été accepté par 5 voix "pour" et 5 abstentions, sous réserve d'informations complémentaires à fournir par le Conseil administratif,*
- le dépassement de la rubrique 72.318 (honoraires et prestations de service) est refusé par 7 voix "contre", 1 voix "pour" et 2 abstentions,*
- le dépassement de la rubrique 72.351 (subventions cantonales) est refusé par 8 voix "contre" et 2 abstentions.*

*Ces refus ont été motivés par un manque d'informations lors de la commission des finances pour ces points. Le reste des dépassements sont acceptés, globalement à l'UNANIMITÉ".*

La discussion est ouverte :

Mme ROCHAT, aimerait positiver ce procès-verbal et apporter une petite correction à la page 14 lorsqu'elle a, effectivement, déploré l'absence de certain elle a surtout remarqué la brillante prestation de M. SCHORER, ministre des finances.

M. FISCHER : le groupe radical accepte l'ensemble des crédits budgétaires supplémentaires. En effet, les explications fournies par nos Conseillers administratifs pour les rubriques 65.365, 72.318 et 72.351 ont répondu à nos attentes. Le groupe radical votera ces crédits d'un montant total de Fr 658.399.79.

M. SOMMARUGA : l'intitulé du libellé des rubriques des crédits budgétaires supplémentaires ne correspondent pas toujours au libellé du budget. Pourrait-on avoir quelques explications à ce sujet ?

- M. SCHORER, précise que le libellé des rubriques figure dans le plan comptable de l'État et que nous ne pouvons pas le modifier.

D'autre part, M. SOMMARUGA, aimerait avoir des explications sur la rubrique 34.365 (subventions institutions privées). Pourquoi intègre-t-on les Fr 30'000,-, déjà votés par le Conseil municipal, aux crédits budgétaires complémentaires ?

- Après quelques précisions de M. GUEx, secrétaire général, il est indiqué qu'il est possible de retirer les Fr 30'000,- des crédits budgétaires supplémentaires et de voter Fr 25'632,90 en lieu et place des Fr 55'632,90

M. SOMMARUGA, la fraction socialiste s'était opposée à trois crédits supplémentaires liés essentiellement à la question des transports locaux, ainsi que les postes concernant les ordures. Ce soir, ces postes seront votés dans la mesure où le Conseil administratif a accepté de saisir la commission de l'Environnement concernant les problèmes de levée des ordures et de définir une politique à long terme. Compte tenu que le poste 34.365 a été réduit à Fr 25'632,90 nous accepterons de voter ces crédits.

Mme DESJACQUES, s'étonne que le tableau des tonnages pour 1996 ne corresponde pas aux chiffres qu'elle a obtenus à l'usine des Cheneviers.

- M. ZOGG : l'usine des Cheneviers nous a trop facturé et un montant de Fr 68'000,- nous a été restitué.

M. BOISSONNAS : au vu des explications qui nous ont été fournies, le groupe libéral acceptera la totalité des crédits supplémentaires qui nous sont demandés ce soir. Il n'en demeure pas moins que nous avons à tirer deux leçons :

Tout d'abord, il est indispensable d'éduquer nos concitoyens puisque, en une année, le volume des déchets ménagers a fortement augmenté. Ensuite, il importe que le contrat avec l'entreprise qui effectue les levées soit revu dans l'intérêt de la commune.

Au vu du flou qui règne, Mme SCHNEIDER s'abstiendra de voter sur ce point.

Les 2 rubriques concernées sont votées séparément :

- la rubrique 72.318 est acceptée à la MAJORITÉ (par 14 voix "pour" et 10 abstentions),
- la rubrique 72.351 est acceptée à la MAJORITÉ (par 17 voix "pour" et 7 abstentions).

La parole n'étant plus demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des FINANCES du 29 avril 1997,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITÉ (par 14 voix "pour" et 10 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 1996 suivants, pour un montant total de Fr 628'399,79 (six cent vingt-huit mille trois cent nonante-neuf francs et septante-neuf centimes), soit :

|         |                                            |                   |
|---------|--------------------------------------------|-------------------|
| 01.318  | Honoraires et prestations de service       | 3'690.00          |
| 05.304  | Caisse de pension                          | 11'332.45         |
| 05.352  | Dédommagements à l'ACG                     | 4'174.00          |
| 08.318  | Honoraires et prestations de service       | 5'227.05          |
| 09.304  | Caisse de pension                          | 7'643.95          |
| 10.304  | Caisse de pension                          | 327.60            |
| 14.319  | Frais divers                               | 2'736.40          |
| 16.362  | Subvention OPC Voirons                     | 29'427.44         |
| 21.314  | Prestations de tiers                       | 48'134.95         |
| 33.311  | Mobiliers, machines et véhicules           | 3'660.25          |
| 33.313  | Autres marchandises                        | 3'930.50          |
| 34.365  | Subventions institutions privées           | 25'632.90         |
| 34.331  | Amortissements du patrimoine administratif | 12'690.00         |
| 58.318  | Honoraires et prestations de service       | 5'013.25          |
| 62.306  | Prestations en nature                      | 52.50             |
| 62.313  | Autres marchandises                        | 4'033.95          |
| 62.315  | Entretien d'objets mobiliers               | 6'573.35          |
| 65.365  | Subventions institutions privées           | 18'828.25         |
| 72.318  | Honoraires et prestations de service       | 75'950.25         |
| 72.351  | Subventions cantonales                     | 103'923.85        |
| 74.314  | Prestations de tiers                       | 9'034.00          |
| 90.330  | Impôts, remises et irrécouvrables          | <u>246'382.90</u> |
| Total : |                                            | 628'399.79        |
|         |                                            | =====             |

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

**5. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 1996.  
Discussion. Vote.**

M. SCHORER, Conseiller administratif délégué aux FINANCES : au mois d'octobre les prévisions du Département étaient d'environ 3 % d'entrées fiscales en plus par rapport à 1996. Au mois de mars 1997, quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre qu'elles étaient de - 0,6 % soit environ Fr 2'000'000,- de recettes en moins d'où le petit excédent de recette de Fr 31'221,26.

Nous avons immédiatement écrit à la division des perceptions afin d'avoir des explications sur cette différence.

Au vu des travaux prévus en 1997 pour l'école "Thônex-Verchères" et ceux de la patinoire, le Conseil administratif resserre les dépenses et les investissements au maximum

Il est à noter qu'à la lecture du procès-verbal de la commission des Finances, établi par Mme Frey, que je remercie au passage, il a été posé 94 questions ce qui prouve que les commissaires prennent à coeur leur travail.

Je remercie, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et le personnel qui ont établi ces comptes.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, donne lecture des conclusions du rapport du 29 avril 1997 :

*"La commission donne son aval par rapport aux comptes de fonctionnement par 6 voix "pour" et 3 abstentions".*

La discussion est ouverte :

M. SOMMARUGA : la fraction socialiste posera encore les questions suivantes :

- Solde des crédits engagés au 31 décembre 1996 :  
Seront-ils votés en crédits supplémentaires ces prochaines années où ont-ils déjà été votés ?
  - M. SCHORER : effectivement nous pourrions les faire passer en crédits budgétaires supplémentaires.
- Procès entre la commune et la crèche les Coccolets :  
Est-ce que ce procès porte sur la somme totale de Fr 111'262,80 ?
  - M. PIAZZALUNGA, ne connaît pas la somme exacte mais ce chiffre n'en n'est pas loin. Par contre, le montant de Fr 72'007,70 pour le dépassement de la salle des fêtes est exact.
- Subventions aux clubs du CSSM :  
La fraction socialiste se réjouit d'avoir, pour la première fois, la liste complète des clubs qui reçoivent une subvention du CSSM: Est-il possible d'obtenir les critères d'attribution dans la distribution de ces deniers ?
  - M. PIAZZALUNGA : la liste des subventions ne vous a pas été divulguée avant car il fallait que les trois communes soient d'accord de la donner. Cela a été fait pour Thônex, cette année, mais d'autres communes ne le font pas.

D'autre part, les deux principaux critères de subvention sont les activités pour les juniors ainsi que la situation financière au moment de la demande de subvention.

Nous prenons note et suggérons que cette question soit discutée en commission des SPORTS. Il serait judicieux qu'au prochain budget chaque club apparaisse avec les subventions qui lui sont accordées.

– Masse salariale :

Budgétisée à environ Fr 500'000,-, ce qui représente 3,5 postes de travail, qui ont été retardé pour l'engagement de personnel. Est-ce que ces postes ont été repourvus par des occupations temporaires de l'État où par des chômeurs ?

- M. PIAZZALUNGA, précise que les chômeurs qui nous sont envoyés par l'État et qui travaillent pour la commune sont payés par l'État. Ils ne rentrent donc pas dans la masse salariale. Par contre, les gens que la commune emploie temporairement rentrent dans cette masse.

M. SOMMARUGA : en fait, le non engagement d'une personne est remplacé par une occupation temporaire de l'État, en transférant la masse salariale à celui-ci sans créer de nouvel emploi.

– Levée des déchets :

Nous avons pris note qu'il y aura une discussion en commission.

– Caisses de pension :

Nous sommes tout de même surpris de ces chiffres flous qui, malheureusement, se trouvent également dans d'autres postes.

Nous constatons que sous la rubrique "caisses de pension" il y a trois dépassements, dans la mesure où la masse salariale a diminué comment expliquer que le montant payé à ces caisses ait augmenté ?

- M. GUEX : il y a eu une reclassification au niveau des fonctions afin que le budget 1998 soit établi de manière plus correct concernant les charges sociales. Pour la globalité de ce poste il y a, en fait, une économie d'environ Fr 100'000,-.

– Allocations aux chômeurs :

Pour le poste 58.366 (allocations aux chômeurs) comme son nom l'indique il devrait comporter des prestations directes aux chômeurs. Or, on nous a indiqué, l'an passé déjà, qu'il englobe deux choses :

- les prestations directes
- les prestations d'infrastructures pour l'aide aux chômeurs.

Dans ce compte figure également la contribution au salaire d'une aide sociale de l'Hospice Général.

Nous avons déjà demandé de distinguer clairement les allocations aux chômeurs et les frais d'infrastructure. Notre sentiment général est qu'il y a un flou qui s'est instauré dans les comptes auquel nous n'avons pas été habitué ces dernières années et nous le regrettons.

- M. PIAZZALUNGA : la raison pour laquelle une partie du salaire de l'assistante sociale a été mise dans ce compte est que cette dernière s'est principalement occupée des chômeurs de notre commune.

Je vous donne lecture d'une lettre du service social de Thônex.

"Rapport du service social thônésien concernant les chômeurs :

Il nous paraît important, avant de commencer notre rapport, de préciser certains points. Tout d'abord, il faut classer les chômeurs en trois catégories :

1. Les chômeurs qui n'ont pas le droit au chômage (qui ne remplissent pas les conditions légales). Si ces personnes se trouvent sans revenu, ni fortune, elles sont prises en charge par l'Hospice Général ; entretien, loyer, assurance maladie, etc.
2. Les chômeurs qui ont droit au chômage. Ils reçoivent des indemnités selon la loi. Si leur revenu est trop bas, l'Hospice Général intervient sur la base d'un barème établi par le canton, en complément financier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins.
3. Les chômeurs en fin de droit. Ils sont pris en charge par le RMCAS, qui applique le barème de l'Hospice Général et qui tient compte du revenu et de la fortune.

Comme vous pouvez le constater, un chômeur n'est jamais laissé seul avec ses problèmes financiers, il a toujours droit à un revenu minimum qui lui permette de vivre décemment avec sa famille soit, par le biais du chômage, soit par l'aide de l'Hospice Général.

Pour cette raison, nous recevons au service social thônésien que peu de chômeurs pour une aide financière. Ils viennent chez nous pour des démarches d'un autre ordre (administratif, gestion) mais aussi pour être écoutés.

Nous sommes intervenus financièrement durant les deux années précédentes pour environ 10 personnes au chômage, dont le revenu dépassait le barème de l'Hospice Général, mais qui correspondait au nôtre.

Ces dernières ont reçu une aide financière, arrêtée actuellement car une partie d'entre elles ont trouvé un travail bien rémunéré et l'autre partie est assistée entièrement par l'Hospice Général.

Il y a des situations dans lesquelles nous ne pouvons pas intervenir financièrement. Exemple : une personne célibataire, vivant seule, a sollicité une aide sociale communale. Malheureusement, nous n'avons pas pu intervenir car ses indemnités mensuelles étaient de Fr 5'300,--. Elles dépassaient donc de loin notre barème. Même si nous n'avons pas pu rentrer en matière financière, nous lui avons proposé notre aide dans la gestion de son budget.

Jamais une personne qui se présente chez nous n'est renvoyée et livrée à elle-même, nous lui expliquons les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas intervenir, mais nous restons à sa disposition pour toute autre démarche.

Nous rappelons que nous avons sollicité en 1995 et 1996 des fonds privés pour payer d'importants frais non pris en charge par l'Hospice Général (frais dentaire, écolages, etc...) Cette somme s'élève à Fr 25'000,- dont une grande partie était destinée aux chômeurs.

D'autre part, en collaboration avec Thônex-Rencontre, nous avons proposé aux chômeurs des formations payées leur permettant de retrouver plus facilement un emploi. La somme demandée et acceptée par le Conseil administratif était de Fr 12'000,-. Malheureusement, ces personnes n'ont pas donné suite à nos propositions pour diverses raisons personnelles.

Nous continuons toutefois à travailler dans ce sens avec Thônex-Rencontre, avec qui nous avons une bonne collaboration.

En conclusion, nous voudrions rappeler ici le proverbe chinois qui dit "Au lieu de donner un poisson à un démuné, apprenons lui à pêcher". Ce n'est pas forcément en lui distribuant de l'argent que l'on résout les problèmes d'une personne, mais bien plus souvent en l'aidant à devenir ou redevenir autonome.

Nous espérons avoir éclairci la situation relative au problème des chômeurs sur la commune de Thônex et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mme Aïda Ostermann  
Assistante sociale".

M. SOMMARUGA ; il apparaît indispensable de ne pas laisser croire qu'il y a un budget, avec un montant si élevé, pour d'allocation aux chômeurs et préciser que ce montant est prévu pour des prestations salariales ou des prestations pour l'Hospice Général. Il faut éviter de créer une confusion. C'est à ce niveau là que nous souhaitons que la clarté soit faite.

– M. PIAZZALUNGA : il en sera tenu compte pour le budget 1998.

M. FISCHER, au nom du parti radical, fait la déclaration suivante :

"Au vu de la séance de la commission des Finances du 29 avril dernier, le groupe radical votera les comptes 1996. Toutefois, il regrette la mauvaise estimation faite par l'administration cantonale. Nous tenons à féliciter l'administration communale pour son excellente gestion qui a réussi à économiser malgré tout environ Fr 1'000'000,- sur les charges ce qui nous laisse un excédent de Fr 31'000,-".

M. DE FÉLICE signale que, dans sa séance du 12 mai 1997, la commission pour la Jeunesse a refusé les comptes de la crèche des "Cocolets" car le Conseil de Fondation a eu le sentiment qu'on lui avait menti, d'une part, et court-circuité d'autre part.

- Menti : car à une question d'un membre de la commission il a été répondu que les frais de déplacement concernaient des indemnités au personnel de la crèche qui suivait des cours. En fait, il s'agissait d'un forfait mensuel de déplacement pour une seule personne.
- Court-circuité : car une stagiaire, qui a d'ailleurs fait un très bon travail, a été rémunérée par le Conseil administratif alors que le Conseil de Fondation n'était pas au courant, sauf au moment des comptes.

Un salaire a été très fortement augmenté en raison d'heures supplémentaires sans que le Comité n'ait été informé.

Pour toutes ces raisons le Conseil de Fondation a décidé de ne pas accepter ces comptes. Le comité de soutien n'a également pas été informé de toutes ces décisions.

- M. PIAZZALUNGA : il est faux de dire que le Comité de soutien n'a pas été informé car la majorité des membres étaient présents.

Mme EGGER-GEX soutient les dires de M. DE FÉLICE : en effet, à la fin de la séance du Conseil de Fondation Mme BESSON lui a effectivement dit que le Comité de soutien n'avait pas été informé du tout. Et elle se pose, même, la question à savoir s'il est utile d'avoir un Comité de soutien.

Mme DESJACQUES, quant à elle, se demande à quoi sert la Fondation. Comme elle l'a déjà dit il y a un an cette Fondation est un alibi. Hier soir, les membres en avaient tous "marre" et ont refusé les comptes.

A part les municipaux, tous les membres de cette Fondation ne sont plus motivés et veulent démissionner. Ce soir, c'est un "SOS" qu'on vous lance : la Fondation ne sert à plus rien !

Il est précisé à Mme SCHNEIDER que la subvention pour la journée de ski figure dans la rubrique "classes de neige".

M. PAYCHÈRE : quels sont les moyens dont dispose le Conseil administratif pour retrouver les impôts des personnes physiques qui ne sont pas rentrés ?

- Une lettre a été adressée au directeur de la division perceptions et à ce jour, aucune réponse ne nous a été fournie. D'autre part, M. PIAZZALUNGA précise que la commune n'a aucun moyen de contrôler ses rentrées fiscales.

M. PAYCHÈRE : dans les autres cantons suisses, les communes ont accès aux déclarations fiscales de leurs contribuables. Tandis qu'à Genève il y a un tel secret que nous n'avons même pas le droit de savoir si le rôle fiscal est équivalent d'une année à l'autre.

Ce montant représente tout de même un 10 %. On nous demande de vérifier la comptabilité communale et de voter les crédits supplémentaires. Il serait bon aussi que l'on ait à se prononcer sur les non-rentreées,

M. SOMMARUGA rappelle que la fraction socialiste avait demandé, lors de la commission des Finances, au Conseil administratif de saisir l'Association des communes genevoises pour obtenir les moyens d'une vérification de la fiscalité municipale.

Ceci étant dit et pour résumer tout ce qui s'est dit à propos de ces comptes, je ne comprends pas comment on peut dire que ces derniers sont bien tenus alors qu'il y a des erreurs d'attribution, etc.

Je regrette, Messieurs les Conseillers, c'est une situation intolérable ! Nous n'étions pas habitués à ce genre de présentation des comptes. Il y a un dérapage depuis une année qui doit être stoppé. En ce qui nous concerne nous refuserons ces comptes. Et nous invitons les autres fractions à en faire autant afin que le Conseil administratif change d'attitude.

M. BOISSONNAS : le groupe libéral acceptera les comptes qui sont présentés. Il ne le fait toutefois pas de gaieté de coeur, car les résultats sont beaucoup plus mauvais que ce qui avait été prévu. Cela ne nous étonne qu'en partie.

Nous estimons, toutefois, qu'un effort important a été fait pour comprimer les dépenses puisque ces dernières sont en baisse de 0,7 %. Il convient d'aller plus loin dans cette démarche et, nous l'avons dit en commission, l'analyse des comptes d'une année doit être principalement utilisée pour permettre une élaboration plus stricte du prochain budget.

Nous avons fait nos remarques lors de la commission des finances et nous exigeons que le Conseil administratif en prenne note pour le budget 1998.

M. DE FÉLICE rappelle qu'il avait été proposé que le budget soit soumis à chaque commission pour la part qui la concerne. Cela ne s'est pas fait l'année dernière pourrait-on le prévoir pour cette année ?

- M. GRANDGIRARD précise qu'il a été prévu que les commissions donnent une orientation politique et que le pré-budget en tienne compte.

La parole n'étant plus demandée le Vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1996 qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des FINANCES du 29 avril 1997,
- A LA MAJORITÉ (par 14 voix "pour", 7 voix "contre" et 3 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1996
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1996 pour un montant de Fr 18'562'494,83 aux charges et de Fr 18'593'716,09 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 31'221,26.
3. D'approuver le compte d'investissement 1996 pour un montant de Fr 2'853'319,30 aux dépenses et de Fr 203'817,05 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 2'649'502,25.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 2'649'502,25 par l'autofinancement à raison de Fr 4'144'051,25 au moyen de la somme de Fr 4'112'830,-- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 31'221,26 l'excédent de financement s'élevant à Fr 1'494'549,01
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 31'221,26 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 1996.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1996, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr 117'082'153,01.

Une pause "cigarettes" de cinq minutes est accordée.

**6. Comptes 1996 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Président de la Fondation communale pour le logement : le bénéfice 1996 est inférieur à celui de 1995 ceci étant dû à la non-location de plusieurs locaux. La situation devrait s'améliorer pour 1997.

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, donne lecture des conclusions du rapport du 29 avril 1997 :

*"La commission a préavisé favorablement à l'UNANIMITÉ".*

La parole n'étant pas demandée la Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 1996, présenté par la Fondation communale pour le logement,

- Vu les rapports favorables :
  - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
  - du Conseil de fondation,
  - du Conseil administratif,
  - de la commission communale des FINANCES du 29 avril 1997,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 1996 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

**7. Demande d'un crédit de Fr 130'000.- en vue de la réfection du terrain de football de l'école Adrien-Jeandin. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX : primitivement ce terrain devait être fait en gazon synthétique mais pour des raisons écologiques et financières la formule "gazon naturel" avait été retenue. A l'emploi, nous nous rendons compte qu'il est souvent impraticable, c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de voter sa réfection.

Mme DE COULON, Présidente de la commission de L'ENVIRONNEMENT, donne lecture des conclusions du rapport du 20 février 1997 :

*"La commission a accepté cette rénovation à l'UNANIMITÉ".*

M. GRANDGIRARD, Président de la commission des FINANCES, donne lecture des conclusions du rapport du 29 avril 1997 :

*"La commission a accepté ce crédit par 8 voix "pour" et 1 abstention"*

La discussion est ouverte :

M. DE FÉLICE, rappelle qu'il y a quelques années le terrain synthétique était déjà prévu et que la fraction socialiste l'avait vigoureusement défendu. Elle avait également demandé qu'il y ait un arrosage automatique pour les plantes avoisinantes. Le groupe libéral, quant à lui, avait dit que c'était une dépense exagérée. On constate, aujourd'hui, que cela va nous coûter plus cher !

Mme SCHNEIDER : à l'époque les Verts avaient voté "contre" le terrain synthétique pour des problèmes d'étanchéité. Actuellement, ce terrain est en mauvais état et au vu de la qualité des travaux qui vont être réalisés nous voterons ce crédit.

La parole n'étant plus demandée le Vice-secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les problèmes rencontrés avec l'actuel terrain de football de l'école Adrien-Jeandin,
- Vu la possibilité de réaliser un terrain synthétique qui permettrait une meilleure utilisation par les enfants,
- Vu le préavis favorable de la commission ENVIRONNEMENT du 20 février 1997,
- Vu le préavis favorable de la commission des FINANCES du 29 avril 1997,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A LA MAJORITÉ (par 23 voix "pour" et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. D'effectuer la réfection du terrain de football de l'école Adrien-Jeandin en réalisant un terrain synthétique.
  2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr 130'000,-.
  3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
  4. D'amortir cette dépense de Fr 130'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 1997 à 2006.
- 8. Cession gratuite au domaine privé communal des sous-parcelles 3359C, 4285E et 4905D sises entre le chemin Marcelly et la promenade des Oiseaux. Discussion. Vote.**

M. ZOGG, Conseiller administratif délégué aux TRAVAUX, explique que cette parcelle se situe en bordure de la piscine actuelle, que son aménagement sera discuté par la commission de l'Environnement. Il demande simplement aux Conseillers municipaux d'accepter cette cession gratuite.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ*
- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITÉ*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de remaniement parcellaire entre le chemin de Marcelly et la Promenade des oiseaux consécutif à la construction d'un immeuble locatif par la C.F.P.I. et la Fondation communale pour le logement à la route de Jussy,
- Attendu que le projet de remaniement parcellaire prévoit que les sous-parcelles N° 3359C, 4285E et 4905D fe 21 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface totale de 680 m<sup>2</sup> soient réunies à la parcelle N° 5182 (piscines communales),
- Vu le projet d'acte établi par l'étude de Mes BERNASCONI et TERRIER, notaires.
- Vu le tableau de mutation N° 7/97 établi par le bureau KUHN & WASSER S.A., ingénieurs géomètres officiels,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- A L'UNANIMITÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. D'accepter la cession gratuite au domaine privé communal des sous-parcelles N° 3359C, 4285E et 4905D fe 21 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface totale de 680 m<sup>2</sup>.
2. De réunir ces sous-parcelles à la parcelle N° 5182 (piscines communales) pour former, après correction de surface, la nouvelle parcelle N° 5817.
3. De désigner Messieurs les Conseillers administratifs pour signer tous les actes nécessaires à cette opération.
4. De demander au Conseil d'Etat, vu le caractère d'utilité publique de l'opération (agrandissement de la parcelles des piscines communales) l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments dus au registre foncier.

**9. Désignation d'un Conseiller municipal du parti Socialiste auprès de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de M. Alain DE FÉLICE, démissionnaire. Discussion. Vote.**

M. DE FÉLICE, de la fraction socialiste, propose Mme Chantal PITTET.

M. FAVRE pose une question de forme : je crois savoir que Mme PITTET n'est pas affiliée au parti socialiste en tant que telle mais qu'elle est candidate indépendante.

M. SOMMARUGA : lors des élections, Mme PITTET figurait sur la liste du parti socialiste elle fait donc partie de cette fraction. Il n'y a aucun problème à ce niveau.

M. AMOUDRUZ fait remarquer que Mme PITTET avait déclaré qu'elle ne faisait pas partie de la fraction socialiste.

La parole n'étant plus demandée le Secrétaire du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre t) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les statuts de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex" acceptés par le Conseil municipal en date du 29 septembre 1992,
- Vu l'art. 6, des statuts susmentionnés,
- Vu la démission de M. Alain DE FÉLICE, du Conseil de Fondation,
- A LA MAJORITÉ (par 23 voix "pour" et 1 abstention),

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. De désigner Mme Chantal PITTET, membre de la fraction Socialiste, en remplacement de M. Alain DE FÉLICE, pour siéger au Conseil de la "Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex".

**10. Projets de délibérations :**

Mme SCHNEIDER, signataire du projet donne lecture de ce dernier :

- 10.1. Déposé par le groupe Socialiste et Les Verts concernant l'étude de faisabilité de la mise en zone 30 Km/h. des quartiers mis en évidence par l'étude ATE. Discussion. Vote.

– Considérant :

- l'important trafic automobile qui traverse notre commune,
- les nuisances que cela engendre (bruit, pollution, etc.),
- les dangers que cela fait courir à l'ensemble de la population, et plus particulièrement aux enfants et aux personnes âgées.
- qu'il importe de prendre des mesures concrètes pour limiter dangers et nuisances,
- que les zones 30 km/h constituent une mesure efficace et relativement peu onéreuse permettant d'y parvenir.
- les études déjà réalisées sur les zones 30 km/h, notamment :
  - "Sécurité des déplacements à Thônex (Ge), ATE, mars 1996,
  - "Les 30 km/h. pour plus de sécurité", journal Rue de l'Avenir, février 1995,
- le haut taux de satisfaction des personnes qui ont déjà pu tester des zones 30 km/h.
- l'intérêt et la demande croissants de la population thônésienne pour des aménagements assurant la sécurité des piétons et des cyclistes,
- l'importance, pour le développement des enfants, d'un environnement où ils se sentent en sécurité,
- la nécessité d'assurer une sécurité optimale pour les enfants et adolescents se rendant à l'école,
- le besoin, sur Thônex, d'espaces accueillants et conviviaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
D É C I D E

1. D'étudier dans les plus brefs délais la faisabilité de la mise en zone 30 km/h. des quartiers mis en évidence par l'étude de l'ATE.
2. De porter une attention toute particulière à la sécurité des enfants et adolescents se rendant à l'école.
3. D'entreprendre des démarches auprès des autorités cantonales pour que les axes routiers cantonaux soient pris en compte dans les projets.
4. De consulter la population avant toute réalisation.
5. De présenter des projets concrets au plus tard une année après l'adoption de la présente résolution.

M. VACHERON : afin de compléter ce projet fait la déclaration suivante :

"L'important trafic automobile qui traverse notre commune et les nuisances qui lui sont liées préoccupent bon nombre de nos concitoyens. Les deux projets de résolution présentés ce soir ont pour but d'apporter des solutions concrètes à ce problème en renforçant la sécurité et en améliorant la qualité de vie sur notre commune.

En préambule, je souhaite placer ces deux projets de résolution dans la perspective d'un concept global de la circulation.

L'idée de base d'un tel concept est simple. Dans un milieu fortement urbanisé, comme l'est Thônex, il s'agit de distinguer clairement les rues qui desservent les zones résidentielles des rues de transit ou d'accès à ces zones.

Ainsi, pour prendre l'exemple du Plateau de Bel-Air, objet de la récente étude de l'ATE, on aurait :

- rues de transit ou d'accès :  
Chemin de la Mousse, avenue de Bel-Air,
- rues résidentielles :  
Toutes les rues comprises entre ces deux axes et la propriété de Belle-Idée.

Une fois établie la distinction entre les rues de transit et les rues résidentielles, il s'agit de voir ce que cela implique concrètement sur le terrain :

- pour les rues de transit :
  - limitation de la vitesse à 50 km/h. et aménagement de sites propres pour les piétons et les cyclistes. Pour la commune de Thônex, ce sont surtout les aménagements cyclables qui font défaut actuellement.
- pour les rues résidentielles :
  - limitation de la vitesse à 30 km/h. sur l'ensemble de la zone concernée, rétablissement de la priorité de droite à tous les carrefours et, de cas en cas, aménagements légers tels que seuils, parcs alternés ou blocs de béton.

Quand ce concept simple, qui a déjà fait ses preuves dans de nombreuses villes (dont Genève) deviendra la référence de tous les aménagements routiers sur notre commune, il sera évident qu'on aura assuré une sécurité optimale pour tous les usagers de la route et qu'on aura rendu à cet espace l'aspect convivial qu'il aurait toujours dû garder.

Savez-vous qu'il existe déjà une zone 30 km/h. sur notre commune ? Celle-ci me paraît d'ailleurs tout à fait représentative de la philosophie qui préside à la création d'une telle zone.

Cette zone 30 km/h. située sur Thônex, c'est l'ensemble de la propriété de Belle-Idée. Relevons-en quelques éléments-clés :

- Belle-Idée, c'est d'abord des hôpitaux, donc une zone de calme et de silence,
- C'est aussi un lieu de promenades, de détente et d'activités sportives destiné à l'ensemble de la population.

L'automobiliste qui pénètre dans une telle zone ne peut que se considérer comme un invité qui doit respecter les autres usagers de l'endroit. Il adapte donc sa vitesse pour éviter de représenter un danger.

Il y aurait des avantages évidents à créer d'autres zones 30 km/h. sur la commune. En voici quelques-uns :

1. La sécurité :

De 50 à 30 km/h., il n'y a que 20 km/h. de différence. Par contre, entre ces deux vitesses, la distance de freinage passe de 28 à 13 mètres, soit près de 60% de diminution. Quant au pourcentage d'accidents graves, selon des études faites dans des zones existantes, il passe de 55 à 10%.

Cette augmentation de la sécurité est d'autant plus importante qu'elle concerne en nette majorité des enfants et des personnes âgées.

2. La convivialité :

Dans une zone 30 km/h. la chaussée est enfin rendue à tous ses usagers. Les enfants peuvent y évoluer en sécurité et il n'est pas nécessaire qu'un adulte les accompagne. Un enfant qui peut sortir seul se fait de nombreux copains avec lesquels il organise des jeux spontanés. Cela constitue une exceptionnelle contribution à sa socialisation et à son épanouissement et contribue à le rendre plus autonome.

3. La diminution des nuisances :

– Le bruit :

En roulant lentement et à bas régime une automobile produit significativement moins de bruit.

– Les émissions de gaz :

La zone 30 km/h. rend plus difficile les accélérations et décélérations ; or ce sont elles qui produisent le plus d'émissions polluantes.

4. Le faible coût :

Des études effectuées dans d'autres villes ont montré que l'aménagement d'une zone 30 km/h. peut se faire à moindre frais (Fr 100'000,- en moyenne par zone). En effet, les aménagements sont simples :

- un panneau à l'entrée de chaque rue,
- des marquages au sol,
- de cas en cas, quelques aménagements légers.

Encore trois points pour terminer :

- l'établissement d'une zone 30 km/h. implique l'information, voire mieux la collaboration, des personnes concernées. En effet, une zone 30 km/h. n'atteindra sa pleine efficacité que si les riverains en ont compris la philosophie et l'utilité et s'engagent à respecter les contraintes que cela implique.
- les pertes de temps occasionnées par une zone 30 km/h. sont négligeables pour l'automobilistes. En effet, il lui suffit d'une ou deux minutes pour sortir de cette zone.
- Dans tous les quartiers où une zone 30 km/h. a été mise en place, on a pu constater, à l'usage, un accroissement du taux de satisfaction des personnes concernées. L'automobiliste qui est aussi souvent parent, piéton ou cycliste comprend facilement les avantages d'une telle zone.

En conclusion, je propose que la commune se lance dans une expérience pilote : la création d'une zone 30 km/h. dans un espace résidentiel. Comme une étude a déjà été entreprise pour le Plateau de Bel-Air, ce pourrait être cette zone pilote. à moins qu'on ne choisisse le quartier de la rue des Verchères où les riverains ont eux-mêmes demandé une modération de la circulation.

En ce qui concerne le projet de résolution, je propose son renvoi en commission, afin que tous les groupes aient le temps de s'approprier le concept et que la commission puisse élaborer des pistes concrètes. Il serait donc utile que la commission de la circulation, dont la dernière réunion a été supprimée, se réunisse avant l'été".

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ*

M. PAYCHÈRE : au vu des études déjà réalisées, je propose de voter ce projet.

M. SOMMARUGA : effectivement des projets ont déjà été étudiés notamment le TNT mais aucun réalisé. La fraction socialiste ne voit pas d'inconvénient à ce que ce projet soit remis au Conseil administratif pour suite à donner.

M. VERNERET rappelle qu'il y a 15 ans environ le Conseil administratif avait mandaté le bureau ORTIS afin d'établir un concept de circulation. Il serait judicieux de ressortir ces documents et de plancher là-dessus.

D'autre part, nous sommes en cours d'élaboration d'un plan directeur communal et les objets dont nous parlons ce soir en font partie. Attendons ce dernier avant de nous prononcer.

M. GRANDGIRARD est pour aller de l'avant et souhaite voter ce projet ce soir.

M. CORTHÉSY quant à lui est pour renvoyer le projet au Conseil administratif et en commission.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'UNANIMITÉ*
- *Le projet de délibération est accepté à l'UNANIMITÉ*

M. Vacheron donne lecture du 2ème projet :

- 10.2. Déposé par le groupe Socialiste et Les Verts concernant l'élaboration d'un concept global de circulation des bicyclettes sur notre commune. Discussion. Vote.

"Considérant :

- l'important trafic automobile qui traverse notre commune,
- les nombreuses nuisances que cela engendre (bruit, pollution, dangers,...),
- la nécessité de mettre en place des mesures concrètes qui permettent d'atténuer ces nuisances,
- le nombre important d'élèves de tous âges qui se rendent à l'école à vélo,
- la vulnérabilité de ce genre d'utilisateur de la route,
- les nombreux avantages que présentent les déplacements à bicyclette (rapidité, respect de l'environnement, maintien de la santé physique,...),
- l'intérêt de promouvoir et de développer ce mode de déplacement,

- les bonnes conditions de déplacement qu'offre notre région (terrain assez plat, proximité à la fois de la ville et de la campagne, courtes distances entre les lieux d'habitation, les écoles, les commerces et, pour beaucoup, les lieux de travail,...),
- la nécessité d'offrir à ce mode de déplacement des sites propres présentant une sécurité optimale.
- que seule une politique dynamique et incitative permettra de développer l'utilisation de la bicyclette,
- qu'un aménagement en site propre le long de l'actuelle voie SNCF - Eaux-Vives / Annemasse - constituerait la colonne vertébrale idéale d'un réseau cyclable entre la ville de Genève et la zone suburbaine, pour autant qu'il ne remette pas en cause la réalisation d'un métro léger ou d'un RER.
- que les aménagements cyclables bien conçus constituent souvent un élément modérateur pour les véhicules à moteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL  
DEMANDE AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. D'élaborer un concept global de circulation des bicyclettes sur notre commune, en concertation avec les communes voisines, en tenant compte des études déjà réalisées à ce jour.
2. D'intégrer systématiquement la sécurité des deux-roues dans tout projet de circulation.
3. D'accorder une attention particulière aux liaisons entre les lieux d'habitation et les écoles, ainsi qu'aux carrefours.
4. De promouvoir un aménagement cyclable en site propre le long de l'actuelle voie SNCF - Eaux-Vives / Annemasse - en liaison avec la réalisation d'un métro léger ou d'un RER.
5. De mener une politique promotionnelle pour l'utilisation de la bicyclette, notamment par :
  - la réalisation de pistes et bandes cyclables,
  - la création d'abris pour bicyclettes, couverts et équipés de bornes antivol, près des principaux arrêts des transports publics et l'amélioration de ceux qui existent déjà,
  - la vente de vignettes à prix réduits, voire l'offre de vignettes gratuites,
  - le subventionnement de l'achat de casques,
  - la publication d'un dépliant tout-ménage,
  - le soutien à la Journée du vélo et à la semaine nationale "Vélo Passe-partout",
  - le soutien aux entreprises qui incitent leurs employés à se déplacer à bicyclettes,
6. De passer rapidement à des réalisations concrètes dans ce domaine.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'UNANIMITÉ.*

M. VACHERON précise encore qu'au sujet des pistes cyclables l'ASPIC (Association qui défend les intérêts des cyclistes) a transmis un dossier comprenant des propositions concrètes dont certaines pourraient être réalisées rapidement et à peu de frais.

Il serait souhaitable que les autorités thônésiennes se lancent dans des réalisations et mènent une véritable politique promotionnelle afin qu'un nombre croissant de personnes renoncent à la voiture au profit de la bicyclette au moins pour certains trajets.

M. GRANDGIRARD : ce projet l'intéresse mais je souhaite qu'il soit retourné en commission.

Au vote :

- *la discussion immédiate est refusée à l'UNANIMITÉ,*
- *le projet est renvoyée en commission de CIRCULATION.*

## **11. Communications et propositions du Conseil administratif**

### **11.1. M. Piazzalunga, Maire**

#### **11.1.1. Thônex-Rencontre**

M. PIAZZALUNGA donne lecture d'une lettre émanant de Mme DUCREY

"Concerne : votre participation financière à un cours d'anglais

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je tiens à vous faire part de mes sincères remerciements pour votre participation financière à mon cours d'anglais. Il est vrai qu'une aide de ce genre est vraiment la bienvenue lorsque l'on essaye de se réintégrer le plus efficacement possible dans une activité professionnelle, après une longue période de chômage, ce qui est mon cas.

Je profite également de ce courrier pour vous féliciter pour votre engagement solidaire à aider les personnes de la commune qui se trouvent momentanément sans travail, notamment par la mise à disposition de "Thônex-Rencontre"; j'y ai trouvé un lieu agréable avec des personnes compétentes et des moyens adéquats.

Je peux vous confirmer à quel point il est important pour les personnes au chômage, de se sentir accueillies et aidées dans leurs démarches, ne serait-ce que pour un simple coup de pouce !. Pour cette solidarité concrète, soyez donc remerciés.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes cordiales salutations".

#### **11.1.2. Rentrées scolaires 1997-1998**

"Monsieur le Maire,  
Cher Monsieur,

En complément à ma lettre du 14 avril 1997, je me permets de vous apporter les précisions suivantes.

Selon l'organisation des classes pour 1997-1998, les élèves thônésiens se répartiront dans 47 classes. Les écoles de la commune disposent de 45 locaux.

Le transfert de deux classes dans la commune de Chêne-Bourg est donc nécessaire, soit :

- 1 classes 2E à Floraire (poursuite de la scolarité de la 1E déjà en place),
- 1 classe 6P à Petit-Senn (5P en provenance d'Adrien-Jeandin),

L'école Adrien-Jeandin devrait accueillir 21 classes. Ne disposant que de 18 locaux, trois volées d'élèves se retrouvent donc :

- 1 classe 2P à Floraire (déjà cité ci-dessus),
- 1 classe 6P à Petit-Senn (déjà cité ci-dessus),
- 1 classe 6P à Marcelly.

Des trois écoles de la commune, Adrien-Jeandin est la moins bien lotie au niveau de la capacité d'accueil.

La future école des Verchères apportera une solution satisfaisante à cette situation.

En revanche, j'attire votre attention sur la situation de l'école Tronchet-Marcelly qui peut devenir critique, soit 19 classes au total dont :

- la seule volée d'élèves du secteur d'Adrien-Jeandin se retrouvera à la rentrée 1998 au CO du Foron;
- une augmentation sensible chez les petits depuis deux ans ;
  - rentrée 1996 : une ouverture de classe 1E
  - rentrée 1997 : une ouverture de classe 1E.

Cet apport-ci n'est donc pas éphémère (1 an) comme la volée de 6P mais durable (8 ans).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguées.

Mme Béatrice MAXWELL  
Inspectrice de l'enseignement primaire".

#### 11.1.3. Référendum contre la patinoire

Le retour des signatures est prévu pour le vendredi 16 mai 1997 à 17h. à la Mairie. Nous serons informés d'ici une quinzaine de jours sur la validité des signatures récoltées.

#### 11.1.4. Graveson

Je vous rappelle notre rendez-vous le week-end prochain pour fêter notre 25e anniversaire du jumelage.

#### 11.1.5. Répartition du Conseil administratif dès le 1er juin 1997

M. ZOGG, Maire,  
M. PIAZZALUNGA, vice-président  
M. SCHORER, membre.

11.2. M. Zogg, Vice-président du Conseil administratif

11.2.1. Station service Grand-Passage

Le tribunal administratif a débouté le Grand-Passage et a donné gain de cause à la commune et aux associations.

11.2.2. Route de Jussy

L'État nous informe que deux giratoires seront construits cette année à la hauteur de la Pierre-à-Bochet et de la route d'Ambilly ainsi qu'un aménagement à la route de Mon-Idée.

11.2.3. Thônex-Verchères

Le Conseil d'Etat a signé l'autorisation de construire mais nous n'avons toujours pas l'autorisation des promoteurs.

11.3. M. Schorer, Conseiller administratif

Néant.

**12. Questions écrites :**

Du groupe libéral sur les finances communales:

"Par la présente, le groupe Libéral du Conseil Municipal se permet de vous poser la question écrite suivante :

La détérioration des finances communales qui s'est manifestée en 1996 risque de se poursuivre peut-être à un rythme accéléré, au cours des prochaines années, où Thônex connaîtra, pour la première fois de son histoire, un déficit du budget.

Étant donné qu'il n'est pas possible, politiquement et économiquement parlant, de procéder à des hausses d'impôts, il devient, dès lors, impératif de rechercher de nouvelles ressources financières.

C'est la raison pour laquelle, nous demandons au Conseil administratif de nous indiquer quelles sont les actions qui ont été menées à ce jour pour attirer de nouvelles entreprises sur notre commune, notamment en ce qui concerne le secteur tertiaire.

Existe-t-il aujourd'hui un organisme doté de tous les instruments de marketing indispensables. Si tel n'est pas le cas, quelles mesures énergiques et efficaces le Conseil administratif entend-il prendre pour doter notre commune d'un tel organisme et cela dans les plus brefs délais.

En vous remerciant pour votre prompt réponse, nous vous prions de croire, Messieurs les Conseillers administratifs à l'expression de nos sentiments distingués".

M. le Président transmet cette question au Conseil administratif pour réponse à donner.

### 13. Propositions individuelles et questions

13.1. M. PAYCHÈRE pose les questions suivantes :

13.1.1. Pouponnière :

Qu'en est-il du projet de pouponnière, qui a été étudié en commission et qui a rendu son rapport ? Il serait bon de prévoir ce sujet lors d'une prochaine séance.

13.1.2. Rentrées scolaires 1997-1998 :

M. PIAZZALUNGA confirme que des locaux pour les classes manquantes à Marcelly ont été trouvés. Le seul problème est le local de la ludothèque et les propositions suivantes seront faites :

- aménager le pavillon de Fossard : inconvenient c'est éloigné,
- aménager dans les locaux de la PC de l'école Marcelly,
- louer des locaux à proximité du restaurant "La Terrasse".

13.1.3. Notre Chemin

Qu'en est-il de la réfection concernant la mise en état du chemin des Deux-Communes ?

- M. ZOGG, précise qu'un devis de Fr 25'000,- pour l'éclairage a été établi et que la majorité des propriétaires ne sont pas disposés à participer à ces frais. Nous avons reçu un devis de Fr 680'000,- pour la réfection de la chaussée, il est bien entendu que la commune ne peut engager une telle dépense. Elle se limitera à boucher les "nids-de-poule".

Quant à la place de jeux elle est terminée et donne satisfaction aux enfants.

13.1.4. Investissements communaux

Il est souhaitable d'avoir rapidement un plan des investissements communaux. Pour notre groupe cela sera, par la suite, une condition d'acceptation des finances car c'est un élément essentiel.

13.2. M. SOMMARUGA : en ce qui concerne l'arrêt de l'achat de fournitures auprès de l'entreprise CARAN D'ACHE par l'Etat de Genève la fraction socialiste est intervenue, il y a une semaine, auprès du Conseil administratif afin qu'il entreprenne des démarches auprès des autorités cantonales. Y-a-t-il eu une réaction de ces dernières ?

- M. PIAZZALUNGA : le Conseil administratif a écrit, nous n'avons pas encore de réponse.

13.3. Mme EGGER-GEX : suite à la décision du Tribunal administratif de donner raison au Théâtrécirque que va faire le Conseil administratif ? Dans l'intérêt des enfants ne serait-il pas judicieux de mettre fin à ces querelles qui coûtent beaucoup d'argent ?

- Le Conseil administratif va recourir auprès du Tribunal Fédéral car nous estimons que par rapport aux habitants voisins de ce terrain, nous devons aller jusqu'au bout de notre démarche.

Nous ne mettons pas en doute les capacités et les qualités de ce cirque. D'ailleurs, nous avons proposé deux endroits pour son implantation. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu de réponse.

13.4. M. DE FÉLICE : pourquoi ne pourrions-nous pas commencer les travaux, sans les autorisations des propriétaires, à Thônex-Verchères vu que, selon le plan localisé de quartier, ces terrains appartiendront de toute façon à la commune ?

- M. ZOGG : avant de céder ce terrain à la commune les deux propriétaires attendent les autorisations délivrées par le Conseil d'Etat.

13.5. M. VERNERET :

13.5.1. Où en sommes-nous avec le Parlement des jeunes ?

- M. PIAZZALUNGA, suite à la commission ad hoc "Parlement des jeunes" une somme de Fr 4'000,- a été attribuée au Conseil administratif. Ce dernier a pris contact avec un animateur qui nous a fait un projet conséquent mais dépassant largement le budget prévu. Il le va revoir.

13.5.2. Où en est-on des réfections prévues des immeubles Jeandin ?

- M. ZOGG : les travaux commenceront début septembre par l'allée n° 7, les adjudications ont été faites aujourd'hui même.

Il est confirmé à M. VERNERET que des entreprises communales ont été favorisées.

13.6. Il est confirmé à M. GRANDGIRARD que, pour la rentrée scolaire 1997-1998, le restaurant scolaire reste en l'état.

13.7. Mme ROCHAT, propose d'étudier la solution de combiner le parascolaire avec la ludothèque car ces deux activités n'ont pas les mêmes horaires. Ce système fonctionne très bien à Ferdinand-Hodler et aux Contamines.

D'autre part, elle aimerait connaître la position de Mme DE BAY pour la mise à disposition de la villa Savoy.

- M. PIAZZALUNGA : cela ne convenait pas car les locaux sont répartis sur plusieurs niveaux et il y a un danger avec les escaliers. Par contre, le parascolaire est très intéressé par celle-ci.

13.8. M. BOISSONNAS, au sujet de CARAN D'ACHE il a écrit personnellement au Conseil d'Etat (M. J.-P. MAÎTRE) qui lui a répondu par retour du courrier :

"Comme vous pouvez l'imaginer la situation de CARAN D'ACHE, en particulier au regard des commandes publiques, ne m'a pas laissé indifférent.

C'est la raison pour laquelle, j'ai eu plusieurs entretiens avec M. Jacques HUBSCHER qui m'ont déjà permis d'intervenir auprès de la Confédération et des grandes régies fédérales afin d'obtenir le maintien du meilleur volume de commande possible.

En ce qui concerne l'Etat de Genève nous avons eu encore récemment un entretien avec le pré-cité en présence de mes collègues M. Olivier VODOZ (de l'économie générale) et Mme Martine BRUNSCHWIG GRAF (chef du département de l'instruction publique) je peux vous dire qu'il résulte de cet entretien une volonté de réexaminer la situation dans le but d'obtenir, notamment, une meilleure explication sur les différences de prix substantielles entre les offres CARAN D'ACHE et les offres de la concurrence.

Les décisions définitives seront prises par l'éconamat cantonal après examen".

- 13.9. Il est confirmé à Mme SCHNEIDER que le prix du repas au restaurant scolaire passe de Fr 7,50 à Fr 6,50 dès la rentrée de septembre.

D'autre part, elle s'étonne que le Conseil administratif décide de recourir auprès du Tribunal fédéral contre le Théâtrécirque.

- M. PIAZZALUNGA, précise qu'un rendez-vous a été agendé avec notre avocat, la décision définitive sera prise suite à cette entrevue.

13.10. Mme BANDERET :

13.10.1. Ludothèque :

Signale que Mme DE BAY, de la ludothèque, souhaitait rester dans le secteur de la rue de Genève. Des investigations ont-elles été faites en ce sens ?

- M. PIAZZALUNGA, rappelle que la ludothèque est une institution privée et que notre commune veut bien faire un effort pour trouver des locaux mais elle ne peut pas se substituer à une association.

13.10.2. Centre de Loisirs

M. DECREY, Président, indique à Mme BANDERET que la lettre concernant le poste d'animateur pour les aînés qui fréquentent le Centre sera jointe au présent procès-verbal (annexe 1).

## 14. Renouvellement du Bureau.

Pour la période allant du 1er juin 1997 au 31 mai 1998.

14.1. Élection du nouveau Président :

Sont proposés

Est élu

Président :

M. Carlo SOMMARUGA  
de la fraction socialiste

M. Carlo SOMMARUGA

M. DECROY, Président en charge, présente ses remerciements au Conseil municipal, félicite son successeur et lui cède la parole après avoir fait le discours suivant :

*"Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Mesdames, Messieurs,*

*Tout d'abord permettez-moi de vous remercier de la confiance que vous m'avez témoignée durant cette année de présidence.*

*Si je fais un bref bilan de cette année, je dirais, si je peux me le permettre, que c'est une année record dans l'histoire du Conseil municipal de Thônex, jamais une somme aussi importante a été votée pour des investissements : environ 25 millions, Bravo, vous avez pris vos responsabilités.*

*Des gens de gauche comme de droite disent que nos finances communales sont en péril, voire alarmantes !!! Avec une réserve financière d'environ 27 millions de francs et dans la conjoncture actuelle, peut-on continuer à faire de l'épargne avec l'argent de nos communiens ? En plus, étant considéré comme "commune riche" nous n'avons pas droit à aucune subvention lors de nos diverses constructions.*

*Il faudra simplement à l'avenir calculer un peu plus juste qu'auparavant. Si je prends ces 25 millions plus le montant de la réfection de l'immeuble Adrien-Jeandin, cela représente une belle somme.*

*Par ces investissements, nous participons modestement à la relance économique genevoise. Mon souhait et je m'adresse au Conseil administratif afin de permettre à nos entreprises thônésiennes et chénoises de se refaire une santé, c'est de les faire participer activement aux travaux entrepris par notre commune.*

*Je voudrais remercier le Conseil administratif pour sa collaboration ainsi que Messieurs Guex et Grangier pour le soutien qu'ils m'ont apporté durant cette année et également l'ensemble du personnel communal pour sa disponibilité.*

*Enfin, je dirai que la présidence du Conseil municipal demande de plus en plus de compétence, temps, et de disponibilité. Je crois que mon successeur a toutes ces qualités pour remplir sa tâche dans les meilleures conditions et je lui souhaite plein succès.*

*Je vous remercie de votre attention, et vive Thônex !",*

Le nouveau Président, M. SOMMARUGA, remercie à son tour et fait le discours suivant avant de présider l'élection des membres du Bureau.

*"Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,  
Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,  
Mesdames et Messieurs,*

*Dix longues années séparent la première et la deuxième accession d'un membre de la fraction socialiste à la présidence du Conseil municipal de Thônex.*

*Comme le relevait déjà la première socialiste élue à cette fonction, l'élection à la présidence du Conseil municipal d'un représentant d'une minorité politique d'opposition témoigne d'une part, de la qualité de nos structures politiques qui garantissent une continuité de l'activité dans le respect de la différence de chacun et, d'autre part, de l'esprit démocratique qui anime les membres de ce Conseil municipal.*

*L'esprit démocratique retrouvé de ce Conseil, certes après dix ans, doit être souligné, ce d'autant plus que j'ai la conviction que sa maturité politique lui empêchera de mettre au purgatoire, dans l'avenir, quelque force politique que ce soit qui adhère aux principes démocratiques fondamentaux que défendent l'ensemble des partis représentés autour de cette table.*

*Pour ma part, je tiens à exercer mes nouvelles fonctions également dans cet esprit de démocratie. Dans le respect de mes propres convictions, mais essentiellement dans le respect de la diversité de celles des membres de ce Conseil. Je m'efforcerai de porter à bien, en toute impartialité, la tâche que vous me confiez ce soir.*

*Je ne vous cache pas que pour ce faire je m'inspirerai de l'exemple des nombreux présidents que j'ai pu voir à l'oeuvre depuis que je siège autour de ce Conseil et dont certains n'ont pas manqué de m'impressionner par leurs qualités et leur sérénité.*

*Avec l'aide du Conseil administratif, mais surtout du personnel de la Mairie, que je remercie d'avance et sur lequel je sais d'ores et déjà pouvoir compter, je chercherai pendant cette année, qui s'ouvre le 1er juin 1997, à favoriser deux aspects qui me paraissent indispensables au bon fonctionnement de toute institution : la transparence et le respect des compétences de chaque entité.*

*En ce qui concerne la transparence, c'est-à-dire la circulation de l'information, je reste profondément convaincu qu'elle permet le rapprochement des élus avec les citoyens et le rétablissement des rapports de confiance là où ils sont distendus.*

*Pour les élus, la transparence permet de faire des choix en connaissance de cause et d'assumer, face aux citoyens, pleinement les responsabilités politiques de toutes les décisions.*

*Pour les citoyens, la circulation de l'information garantit une meilleure lisibilité de l'activité des élus qui, le plus souvent, semble difficile à comprendre, abstraite et donc éloignée.*

*En ce qui concerne le respect des règles de compétence du Conseil municipal, je dois avouer qu'un travail important a été effectué par le premier président de la présente législature et que cet effort a été maintenu par mon prédécesseur. Je les remercie tous les deux pour cela.*

*Pour ma part, j'entends poursuivre sur cette lancée, afin que l'on ne revienne pas, malgré nous, en raison de l'inertie ou de vieilles habitudes, à un mode de travail qui vidait les séances plénières publiques du Conseil municipal de tout intérêt pour les citoyens, voire même pour les élus.*

*En effet, aucun réel débat n'avait lieu et de trop rares argumentations venaient appuyer des projets présentés par le Conseil administratif ou les votes des Conseillers municipaux.*

*J'associerai naturellement à cette double démarche le bureau que vous désignerez dans un instant.*

*Dans la mesure où il m'est permis, ce soir, de m'exprimer plus longuement, ce qui ne sera plus vraiment le cas pendant l'année qui va débiter le 1er juin prochain et qui réduira ainsi le nombre de pages des procès-verbaux, j'aimerais d'une certaine manière sortir un instant des murs de cette salle et laisser un instant le fonctionnement de cette noble assemblée pour me poser avec la question du rôle actuel d'un Conseil Municipal.*

*Face à la formidable concentration du pouvoir en mains d'un cercle restreint, la perte d'influence du pouvoir politique tant au niveau fédéral que cantonal, ainsi que l'éclatement de notre société, où des modes de vie très divers se développant et des conditions économiques et sociales disparates apparaissent, favorisant l'exclusion des plus faibles, les décisions d'un Conseil municipal, à quelques exceptions près, n'ont quasiment plus d'impact réel sur les comportements sociaux et les perspectives d'avenir de nos communiens.*

*Plutôt que de se laisser aller à une morosité qui, malheureusement, s'étend, il y a lieu de saisir l'opportunité pour rechercher, dans le cadre légal et des contraintes financières, une fonction sociale nouvelle du Conseil municipal répondant aux défis d'aujourd'hui, qui ne sont certes pas ceux du rythme des budgets et des comptes, des rénovations d'immeubles et des remises en état d'égouts quant bien même il s'agit de questions importantes.*

*Je reste persuadé qu'un des rôles essentiels actuels d'un Conseiller municipal est celui de favoriser, de stimuler l'activité sociale et culturelle individuelle ou collective.*

*C'est par cette stimulation, cet encouragement, et l'apport aux besoins de convivialité, de rencontre des individus et l'organisation d'échanges dans le cadre de la vie associative, que cette vie associative soit formelle, comme une association de commerçants ou une association à buts culturels, ou que cette vie soit informelle, comme celle d'un comité de squatters ou un groupe de jeunes rappeurs, qu'un Conseil municipal peut contribuer à combattre les multiples exclusions que notre société engendre.*

*Il peut aussi dynamiser la participation des membres de la communauté et leur rendre une fonction sociale, en d'autres termes contribuer à l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la nouvelle citoyenneté, fondée sur d'autres valeurs que celle exclusive du bulletin de vote limité aux portions de passeports suisses ou du travail.*

*C'est sur cette perspective d'avenir, certes empreinte d'utopie que je dis, non pas "vive Thônex", mais "que Thônex vive!!".*

#### 14.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

|                             | <u>Sont proposés</u>                                                    | <u>Est élu</u>                 |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <u>1er vice-président :</u> | Mme Isabel ROCHAT<br>de la fraction libérale                            | Mme Isabel ROCHAT              |
| <u>2e vice-président :</u>  | Mme Brigitte SCHNEIDER<br>pour les Verts                                | Mme Brigitte SCHNEIDER         |
| <u>Secrétaire :</u>         | M. Jean-Pierre AMOUDRUZ<br>pour la fraction radicale                    | M. Jean-Pierre AMOUDRUZ        |
| <u>Vice-secrétaire :</u>    | Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE<br>pour la fraction démocrate-chrétienne | Mme Sophie DESJACQUES CARNEGIE |

#### 14.3. Désignation du secrétaire-rédacteur :

M. Philippe GUEx, secrétaire de la Mairie

Le nouveau Président restitue alors les pouvoirs au Président en charge pour passer au point suivant de l'ordre du jour.

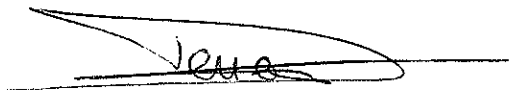
#### 15. **A huis-clos : Préavis aux demandes de naturalisation de :**

Siégeant à huis-clos, le Conseil municipal préavise favorablement à une demande de naturalisation suisse, ressortissant de la commune de Thônex de :

- M. SZADECKY KARDOS, Miklos, originaire de Hongrie (SPN), marié.

La séance est levée à 23h.55.

Le Président :

A stylized signature in black ink, appearing to read 'DECROY', with a long horizontal stroke extending to the right.

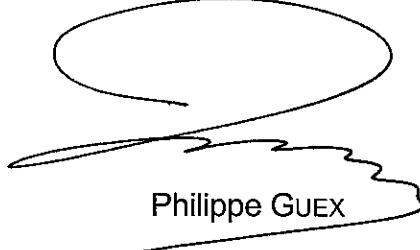
Philippe DECROY

La Secrétaire :

A stylized signature in black ink, appearing to read 'B. SCHNEIDER', with a long horizontal stroke extending to the right.

Brigitte SCHNEIDER

Le Secrétaire-rédacteur :

A stylized signature in black ink, appearing to read 'GUERIN', with a large loop at the top and a long horizontal stroke extending to the right.

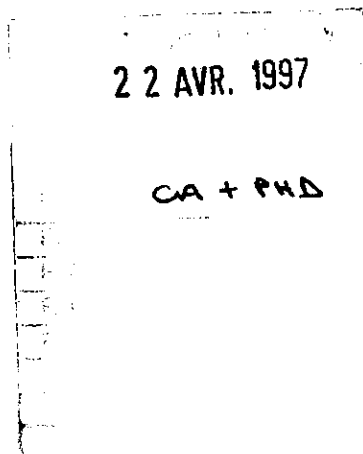
Philippe GUERIN

**C E N T R E  
D E L O I S I R S  
E T D E R E N C O N T R E S**

Conseil municipal - séance du 13 mai 1997

Annexe 1

*Thônex*  
39, ROUTE DE JUSSY  
CASE POSTALE 68  
1226 THÔNEX (022) 348 75 32



Mairie de Thônex  
A l'attention de Monsieur  
Philippe Decrey  
Président du Conseil Municipal  
C.P. 264  
1226 Thônex

Thônex, le 17 avril 1997

**Concerne : demande d'un poste d'animation pour les Aînés-es fréquentant le centre**

Monsieur Decrey,

A l'occasion de l'Assemblée Générale du Centre de Loisirs de Thônex du lundi 24 mars 1997, nous avons reçu une lettre du groupe des Aînés-es. Cette classe d'âge se plaint amèrement de ne pouvoir profiter du centre de loisirs à sa juste valeur et de n'avoir aucune place réservée dans l'animation.

En effet, selon les recommandations de la Commission Cantonale des Centres de Loisirs (CCCLR), les temps d'animation octroyés par l'état doivent en priorité être attribués aux enfants et adolescents.

Malgré les directives de la CCCLR, depuis de nombreuses années, nous accueillons les Aînés-es deux après-midi par semaine dans le cadre d'un Club de Jass que nous organisons. Cette situation devient chaque jour plus difficile puisque nous sommes contraints de répondre à des demandes grandissantes des enfants et des adolescents.

Pour répondre aux besoins des Aînés-es de Thônex souhaitant fréquenter le centre, nous avons besoin d'un temps d'animation supplémentaire. Nous profitons donc de l'occasion qui nous est offerte par la lettre des Aînés-es pour vous suggérer différentes propositions concernant l'octroi d'un temps d'animation pour ces personnes.

SECRÉTARIAT DU LUNDI  
AU VENDREDI DE 14 A 18 H.  
CHÈQUES POST. 12-18207-0  
BANQUE: BCG N° 6.515.867

**1. Proposition pour un taux d'animation à 25 %**

Ce taux correspond à 10 heures par semaine.

Il nous permet de maintenir les activités déjà existantes, soit l'accueil hebdomadaire et un repas mensuel.

Estimation de salaire : Frs 1'550.-- brut par mois soit Frs 18'600.-- par année

**2. Proposition pour un taux d'animation à 50 %**

Ce taux correspond à 20 heures par semaine.

Il nous permet de développer les activités Aînés-es en organisant, en plus des accueils et repas, des sorties culturelles ou petite excursions. Cette solution répond à la demande formulée par la lettre ci-jointe.

Estimation de salaire : Frs 3'100.-- brut par mois soit Frs 37'200.-- par année

**3. Proposition pour un taux d'animation à 75 %**

Ce taux correspond à 30 heures par semaine.

En plus de ce qui est proposé au point 2, il nous permet d'envisager l'organisation de voyages, soirées divertissantes, repas hebdomadaire et autres...

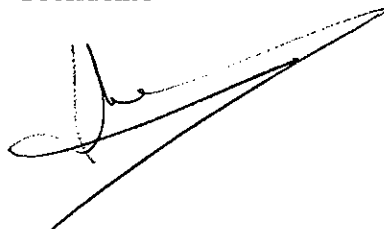
Estimation de salaire : Frs 4'650.-- brut par mois soit Frs 55'800.-- par année

Nous sommes naturellement conscient que cette demande représente une charge supplémentaire pour les finances de la commune, mais savons également que le bien être des Aînés-es est aussi une de vos préoccupations.

Nous vous remercions donc de bien vouloir prendre en compte cette demande et restons à votre entière disposition pour des informations complémentaires.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur Decrey, nos meilleures salutations.

Pascale Chabert  
Présidente



**Annexe : ment.**

À la Présidente du "Centre"

Madame,

Annexe 1

Le groupe du 3<sup>ème</sup> âge, profite de l'assemblée générale du "Centre", pour vous prier d'être notre interprète auprès des membres de la commune et du comité, pour exprimer un vœu qui depuis pas mal de temps nous tient à cœur.

En effet, au début de l'ouverture du "Centre" les animateurs, à tour de rôle, nous organisaient des sorties d'une journée, ou très souvent d'une demi-journée, fort appréciées de nous tous.

Malheureusement actuellement (sans connaître la, ou les raisons) plus rien ne nous est accordé, excepté l'accueil toujours très chaleureux des animatrices et animateurs et notre jeu de cartes du mardi et vendredi. Ainsi, les citoyennes et citoyens de notre commune qui ne s'intéressent pas à ce jeu, désertent avec regret le "Centre".

Nous trouvons cela bien dommage, il nous semble que nous sommes en quelque sorte oubliés et nous finissons par penser que peut-être, seuls les adolescents ont le privilège de profiter de toutes les manifestations organisées par le "Centre".

Nous regrettons vivement ce changement inexplicable car nos sorties, organisées par nos animateurs, avaient presque toujours deux buts; celui, bien sûr, d'agréer nos journées et celui de nous enrichir culturellement.

En effet, c'est avec grand plaisir et intérêt que nous avons visité des musées à Lausanne à la Tour-de-Peilz, des expos de peinture, assisté à des séances de films

après chaque visite, autour d'une table (d'un bon café,  
pour partager chaleureusement nos points de vue.

De plus, certaines de nous avons passé une agréable  
semaine avec les enfants à Armiaq.

Nous nous permettons de vous demander s'il ne nous  
serait pas possible d'avoir un animateur de groupe  
qui se chargerait, comme auparavant, de nous organiser  
assez régulièrement ces petites, mais si agréables  
sorties, surtout avec l'arrivée de la belle saison.

Nous avons tellement apprécié également la belle  
quillade organisée au CAD et les pique-niques à  
la campagne.

En vous remerciant d'avoir l'amabilité de nous donner  
une réponse, dès que possible, (osons-nous déjà  
nous en réjouir ?), nous vous présentons, chère  
Présidente, nos salutations les meilleures.

J. Tazot R. Remoto  
E. Hegg  
C. Gracher

Hubert  
Schwartz B  
M. Buhner  
Mig

K. Lal  
Le Luvencien  
E. Pain.

Carla Caserici  
Colette Serezo  
Léa Jaspard



CONSEIL ADMINISTRATIF

PHOTOCOPIE

Madame Pascale CHABERT  
Présidente  
CENTRE DE LOISIRS  
DE THONEX  
Route de Jussy 39  
1226 THONEX

Thônex, le 29 avril 1997  
PHG/fp/97-0298.doc

Madame la Présidente,

Par la présente, le Conseil administratif vous informe qu'il a pris connaissance de votre lettre du 17 avril 1997, adressée à Monsieur Philippe DECREY, Président du Conseil municipal, au sujet de la demande d'un poste d'animation pour les aînés fréquentant le centre de loisirs.

Cette correspondance a été transmise à l'intéressé et nous lui laissons le soin de vous répondre.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif :

  
C. PIAZZALUNGA  
Maire

Copie à M. Ph. DECREY